



**MOBILITE CPIP 2022 : Où est notre poste
manquant ???**

**Lettre ouverte au Directeur de l'Administration
Pénitentiaire**

Monsieur le Directeur,

Quelle stupeur de découvrir que pour la deuxième année consécutive il n'y a aucun poste de CPIP proposé à la mobilité 2022 pour le SPIP 04! Pour rappel, lors de la campagne de mobilité 2021, si trois CPIP ont obtenu leur mutation et quitté l'antenne, il n'y a eu que deux CPIP arrivés. C'est ce poste manquant qui doit être ouvert et proposé à la mobilité 2022.

Il n'y a aucun poste proposé alors que l'équipe est actuellement composée de 7 CPIP (précision : 6,2 ETP) pour un effectif théorique de 8, notons que les organigrammes de référence prévoient 9 CPIP sur ce service pour fonctionner « normalement » et assurer toutes les missions qui lui sont confiées !!

Des missions, rappelons le, de plus en plus nombreuses, depuis les dernières lois pénales qui entraînent une mobilisation des CPIP sur des tâches diverses et chronophages : ESR longues, multiples CPU en milieu fermé, enquête DDSE....

Le service subit actuellement une explosion de saisines pour les mesures de DDSE et TIG, avec des permanences de services de plus en plus chargées en terme de modifications et incidents horaires, des déplacements professionnels sur les lieux de TIG qui peuvent atteindre deux heures de route pour un seul rendez-vous ! Des déplacements TIG de plus en plus nombreux grâce au travail remarquable du RT TIG mais comment suivre la cadence quand les RH ne suivent pas ? Il est bien beau de créer une Agence Nationale du TIG pour diversifier les postes, mais si derrière on ne donne pas les moyens humains aux CPIP pour gérer la mise en place, cela n'a aucun intérêt !

Pour vous décrire rapidement le SPIP 04, afin de comprendre la situation, c'est un service, situé entre Montagne et Provence, dans le plus grand département de la région PACA et un des plus vastes de France, avec:

- 8 permanences délocalisées sur le département pour permettre une justice de proximité, nécessaire pour une bonne prise en charge des PPSMJ dans un territoire dépourvu de transport en commun.
- une antenne mixte avec une maison d'arrêt où le nombre de détenus baisse chaque année mais qui nécessite une présence dans les lieux toujours de

plus en plus constante du fait des aménagements de peines possibles pour chacun.

- plus de 900 mesures dont plus de 80 mesures de DDSE.

Et malgré la charge de travail exponentielle du SPIP 04, les agents ne démeritent pas et s'investissent dans des actions collectives tel que le stage de sensibilisation aux violences conjugales, avec l'aide précieuse du psychologue SPIP, pourtant déjà mobilisé sur d'autres missions et à qui on refuse un temps complet, qui serait pourtant précieux au SPIP 04 ! (et en aparté est très mal payé....).

En 2021, la DAP avait déjà remercié l'équipe du SPIP 04 en la privant d'un sortant d'école, une décision déjà incomprise et non justifiée !

En 2022, la DAP ne propose pas ce poste à la mobilité des titulaires, où est ce poste monsieur le Directeur ?? Est-il un poste qui va partir aux oubliettes ? Imaginez vous bien que quand un service fonctionne avec 6 ETP sur 8, c'est un quart de l'équipe qui est manquante ! Comment justifier de laisser un service dans cet état ! Et ce n'est pas le poste de contractuel recruté en février, après six mois de négociation, qui pourra remplacer deux ETP !

Monsieur le Directeur, vous devez entendre nos besoins, relayés normalement par la Direction Interrégionale de Marseille, qui a déjà été alertée cette semaine par notre DFSPIP sur la situation du SPIP, vous devez ouvrir le poste manquant à la mobilité des CPIP par une note additive !

Les représentants du personnel de la CGT SPIP 04/05
Digne les Bains, le 9 mars 2022

cette lettre sera rendue publique